

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 octobre 2014

CP2014_10_26
id. 1216

L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**TARIFS DE RESTAURATION DU COLLÈGE OLYMPE-DE-
GOUGES À MONTAUBAN**

La Commission Permanente du 25 août 2014 a approuvé les tarifs de restauration des collégiens pour l'année 2015.

Par courrier du 19 septembre 2014, le collège Olympe de Gouges à Montauban nous informe de son souhait de proposer aux élèves un forfait sur 3 jours en plus du forfait 4 jours.

Ainsi les tarifs appliqués par le collège s'établiraient comme suit :

- forfait 4 repas : 406 €
- forfait 3 repas : 304 €

Vous trouverez en annexe 1 le tableau des tarifs 2015 modifié en conséquence.

Je vous propose donc de bien vouloir entériner la demande du collège Olympe de Gouges qui appliquera en 2015 le forfait 4 repas et le forfait 3 repas.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les tarifs de restauration suivants du collège Olympe-de-Gouges qui s'appliqueront en 2015 :
 - forfait 4 repas : 406 €
 - forfait 3 repas : 304 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET